graves. Non seulement il a dit que si certaines choses ne se faisaient pas, nous serions ici dans un état de formation incomplète; mais il a prononcé, étant donné sa haute fonction et l'autorité qui s'attache à ses paroles, un mot plus grave; il a dit que si certaines choses ne se faisaient pas, nous encourrions le risque d'une véritable dissolution. Cela est grave. Il faut s'expliquer, car il faut que chacun ici prenne ses responsabilités.

L'honorable M. Motta a envisagé trois pays. « Est-il possible, a-t-il dit, que la grande Amérique, l'opulente et glorieuse république qui est au delà des mers, ne pénètre pas dans toute sa magnificence au sein de la Société des nations ? » Qui donc ici s'élèvera pour n'être pas d'accord avec M. Motta ? Nous aussi nous appelons et nous attendons l'Amérique. Ce n'est pas pour rien qu'elle s'est précipitée dans le conflit et que, désintéressée dans la bataille, elle a levé au milieu de nos étendards l'étendard du droit. Nous regrettons qu'après avoir fait cet acte de virilité courageuse, alors que son grand président était venu en Europe pour rédiger le pacte des nations, nous regrettons que des discussions, sur lesquelles nous n'avons rien à dire, car elles nous échappent, aient empêché l'Amérique d'adhérer à ce pacte des nations.

J'ose dire qu'ici, — traduisant sans doute l'opinion commune, — si des interprétations libérales nous sont demandées, nous sommes prêts à les donner, et que si l'on veut le rapprochement intellectuel et de confiance, nous sommes disposés à nous y prêter, car personne ici ne peut pas ne pas désirer que la grande République, qui représente le droit et la force, mais la force au service du droit, n'ait pas ici la place magnifique qui est due à sa magnifique histoire. (Vifs applaudissements.)

L'honorable M. Motta a ensuite parlé de la Russie, et il en a parlé avec cette modération de termes qui signale son beau talent oratoire et avec cette discrétion que tout orateur est obligé d'apporter quand on parle de la Russie. L'honorable M. Motta a fait partie, comme moi, de la 5e commission. Il a, comme moi, surveillé la dextérité, si j'ose parler ainsi, de notre politique au sein de cette commission, lorsqu'il s'est agi des Etats baltes. Nous avons voulu les écarter non seulement, selon l'heureuse formule de lord Robert Cecil, parce qu'ils avaient des troubles sur leurs frontières, que l'article 10 était dangereux à manier et que nous ne pouvions pas leur faire des promesses que, peut-être, nous ne pourrions pas tenir. Mais aussi — et c'est moi qui l'ai dit — parce qu'il pourra paraître dangereux de trancher d'un seul coup, par espèces et par cas individuels, le problème russe qui doit rester dans son unité. Quant à savoir si la Russie est ou sera en état de venir dans la Société des nations, qu'il me soit permis de dire que je n'en sais rien. Le sera-t-elle demain, je l'ignore. Est-elle en état aujourd'hui, cela ne dépend pas de nous, cela dépend d'elle. Est-ce un mystère pour personne que l'ironie avec laquelle on traite nos délibérations de l'autre côté ? Ne savons-nous pas que les bolchevistes considèrent cette Société des nations comme une société bourgeoise uniquement créée pour constituer dans le monde l'iniquité ? Allons-nous nous désintéresser et défaillir devant le bolchevisme parce qu'il ne nous fait pas l'honneur de pénétrer au milieu de nous ? Nous avons la prétention de représenter la démocratie qui ne veut pas de la tyrannie d'en haut dont nous avons souffert, vous avez raison de le rappeler, mais elle ne veut pas non plus de la tyrannie d'en bas aussi abjecte que la tyrannie d'en haut. (Applaudissements.) Nous qui sommes ici les émanations du suffrage universel de notre pays, nous qui ne sommes ici que parce que derrière nous il y a des gouvernements libres et responsables qui ont leurs charges, leur pacte, qui respectent les libertés qui ont été données, nous attendons que la Grande-Russie, achevant son évolution, en vienne enfin aux sources démocratiques, au suffrage universel, en dehors desquels il ne peut y avoir qu'anarchie ou despotisme.

Reste alors la question de l'Allemagne. C'est un terrain brûlant sur lequel, avec sa vaillance ordinaire, l'honorable et éminent président s'est avancé. Je n'ai pas de raisons de ne pas y pénétrer. J'ai dit, tout à l'heure, en commençant ces brèves observations, qu'aux yeux de la France, la Société des nations apparaissait comme universelle; qu'il me soit permis de dire que ce n'est pas la première fois qu'un Français fait une pareille déclaration. Mais précisons, car il ne faut pas d'équivoque ici.

Qu'est-ce que la Société des nations, vis-à-vis de l'Allemagne? Si j'ose employer un terme qui a cours au Palais de justice, je dirai que nous sommes les défenseurs et que c'est à l'Allemagne à être demanderesse. Ce n'est pas à nous à l'appeler, c'est à elle à se mettre en état d'être reçue.

Pour être reçue, qu'est-ce qu'il faut qu'elle fasse? L'article 1er nous répond: Il faut qu'une nation qui veut venir s'asseoir ici ait un gouvernement libre et responsable et soit une démocratie, qu'elle ait une organisation générale qui nous permette d'escompter que quand elle vient chercher auprès de nous la force, elle soit capable à notre appel aussi de nous l'accorder; il faut qu'elle donne des garanties effectives de la sincérité de son intention de respecter ses obligations internationales, et je trouve merveilleusement rédigé cet article 1er du pacte qui, par sa limpidité, sa précision, ressemble à un de ces admirables articles du Code civil.

Il y a l'élément moral, il y a l'élément matériel. On ne s'est pas contenté de la sincérité de l'intention, car cela c'était matière à arbitraire et à appréciation. On a voulu que la sincérité des intentions se manifeste à l'égard des peuples. Par quoi? Par des garanties effectives, c'est-à-dire non par des paroles, mais par des actes.

Donc, l'Allemagne pénétrera ici quand elle aura donné, conformément au texte et à l'esprit de l'article 1er du pacte, les garanties effectives de ses sincères intentions de remplir ses obligations. Je n'aborde donc pas le terrain des faits. Nous ne sommes pas ici pour le discuter. Je rappelle seulement que le pacte touche ici aux traités qui ont été signés. Il y touche, car pourquoi l'a-t-on mis en tête des traités s'il ne doit gouverner et dominer? On aurait pu avoir une autre interprétation et une autre conception du pacte; on aurait pu rassembler toutes les nations neutres et les faire adhérer au pacte. On a fait exactement le contraire. On a mis le pacte comme une préface nécessaire dans le texte des traités avec votre adhésion et votre signature. C'est donc le pacte qui communique aux traités une certaine force.

Et puis, il y a l'article 1er et l'article 22, qui témoignent que le pacte touche aux traités. Ce n'est pas à moi à dire que, depuis deux ans que l'armistice est signé, nous attendons des garanties effectives des sincères intentions de l'Allemagne. Je n'apporte ici aucune parole de haine. Nous avons traversé des moments durs et nos consciences comme nos cœurs en gardent encore des souvenirs d'horreur. Nous attendons la justice. Ce n'est pas nous qui avons cherché le conflit, nous l'avons subi quand nous étions tout à la paix. Et peut-être le seul reproche que nous méritions, c'est de n'avoir pensé que trop à la paix. Nous sommes allés aux frontières non seulement pour défendre notre territoire, mais aussi, avec nos alliés qui sont là, pour défendre l'indépendance du monde, la dignité des peuples et la liberté des nations. (Applaudissements.)

Il y aurait pour l'histoire, pour le monde, une immoralité qui révolterait sa conscience, peut-être davantage que le spectacle de ceux dont le monde a été témoin, ce serait l'admission d'un Etat qui, n'ayant pas rempli ses obligations, n'ayant pas donné en tout cas, pour m'en tenir au pacte, des garanties effectives de ses sincères intentions, viendrait ici. Quelle autorité aurions-nous si, plus tard, l'un des membres de la Société s'écartait de la règle commune? Quelle autorité aurions-nous pour l'exclure si nous-mêmes donnions l'exemple de l'injustice et de l'immoralité? Quand les garanties réclamées par le pacte seront données, quand ceux qui ont jeté l'humanité sur ce calvaire et dans cette calamité auront commencé à montrer leur sincère intention par des actes, qui donc se lèvera pour déclarer que la Société des nations ne sera pas universelle? Ce ne sera pas nous.

Vous avez parlé du droit, mon cher éminent collègue, vous en avez parlé avec l'autorité de votre haute fonction, avec l'autorité que vous donne votre attachement pour cette noble république suisse qui a toujours défendu à la fois sa liberté et la liberté des autres nations. Nous aussi, nous pouvons parler du droit, de la liberté et de la justice. Nous pouvons dire, sans adresser de reproches à qui que ce soit, que si les nations libres qui se sont levées vengeresses et émancipatrices pour répondre au défi qui a été jeté n'avaient pas été victorieuses, vous ne seriez pas à Genève, messieurs, pour essayer de bâtir avec nous l'humanité sur le droit. (Applaudissements vifs et prolongés.)

DISCOURS DE LORD ROBERT CECIL

Lord Robert Cecil prend ensuite la parole :

Je crois exprimer, dit-il, le sentiment général de cette assemblée en adressant en mon nom et au votre à tous mes plus chaleureuses félicitations à M. Viviani pour le magnifique et éloquent discours qu'il vient de prononcer.

Rien de plus beau ne pouvait être rêvé, rien de plus digne de l'occasion solennelle devant laquelle nous nous trouvons. Je suis entièrement d'accord avec les principes généraux qui ont été si brillamment exposés par l'éminent orateur. Et je vous demande aujourd'hui d'admettre l'Autriche dans la Société des nations, précisément parce qu'elle a donné des garanties de sa sincère intention de remplir ses obligations internationales.

M. Viviani a eu raison de montrer que ces garanties étaient absolument indispensables. Ce que nous demandons aux Etats qui veulent entrer dans la Société des nations, c'est d'avoir montré et de continuer à montrer par des actes que leurs intentions de remplir leurs obligations internationales sont sincères.

Quel que soit le pays qui doive se présenter devant nous et nous demander son admission, ce sera notre principal critérium. Qu'il s'agisse de l'Allemagne ou de la Russie, nous exigerons les mêmes conditions.

Permettez-moi d'insister sur ce point plus que sur aucun autre. Je désire que la Société des nations soit aussi universelle que possible. Je désire même qu'elle soit absolument universelle. Son principe essentiel est de comprendre toutes les nations du monde, mais bien que je regrette que certains Etats soient en dehors de la Société, je suis pleinement d'accord avec M. Viviani pour reconnaître qu'il est encore plus essentiel, plus fondamental que nous n'acceptions aucune nation avant qu'elle ait donné des preuves de ses intentions sincères de respecter ses obligations. Nous ne pouvons pas oublier que ces obligations sont prévues par l'article premier, par les autres articles du pacte et par les autres parties du traité qui est attaché au pacte.

Si j'ai bien compris M. Viviani et les principes qu'il a si admirablement exprimés je viens lui dire que ma délégation s'associe pleinement à ses paroles. Je crois que c'est l'opinion de tous les membres présents. C'est justement en raison de notre accord avec lui sur ce point et parce que les preuves ont été données par l'Autriche de sa volonté de respecter ses obligations que nous vous demandons en terminant d'adopter les conclusions de la commission et d'admettre l'Autriche au sein de la Société. (Applaudissements.)

Le docteur Nansen dit son admiration pour les discours de MM. Viviani et Motta, qui ont, dit-il, mis en lumière les principes sur lesquels la Société des nations doit se baser pour admettre l'Allemagne.

On vote ensuite sur l'admission de l'Autriche. Les 35 Etats présents sont favorables à son admission. L'Autriche est donc admise dans la Société des nations. (Vifs applaudissements.)

Le Brésil et la limitation des armements

M. Octavio, président de la délégation brésilienne, nous a déclaré au sujet de son vote, analogue à celui de la France, dans la question des armements :

Le Brésil a voté toutes les résolutions visant la limitation des armements. Il n'a pas pu voter le vœu tendant à ne pas augmenter, pendant deux années, les budgets militaires. Il ne faut voir dans ce vote la manifestation d'aucun esprit militariste ou impérialiste. Le Brésil est un pays libéral et pacifique; il n'a jamais de contestation avec aucun de ses voisins. Ses frontières sont immuablement fixées et sa Constitution exclut toute idée de conquête. Mais le Brésil est un pays très étendu, avec des côtes très développées. Son armée répond à peine à ses besoins nationaux. Nous avons commencé, il y a quelques années, à préparer notre armée, et, l'an dernier, nous avons engagé une mission d'enseignement militaire. Aussi ne pouvons-nous pas nous contraindre à maintenir aux chiffres actuels nos budgets militaires. Notre intention n'est pas de créer de grandes armées ni de grandes marines, mais seulement d'adapter les unes et les autres à nos besoins nationaux.

Le Pérou et la Société des nations

M. Calderon, le nouveau délégué du Pérou à l'assemblée de la Société des nations, nous a fait les déclarations suivantes :

Le Pérou est signataire du traité de Versailles et comme tel un des membres originaires de la Société des nations. Il a toujours soutenu dans tous les congrès panaméricains et à la Haye les principes dont s'inspire la Société; en premier lieu l'arbitrage qu'il veut appliquer dans ses différends avec les républiques voisines. L'opinion politique de mon pays s'intéresse vivement aux progrès de la Société des nations, elle a une confiance profonde dans les idées de justice et d'humanité qui l'ont guidée dès sa fondation.

Ces sentiments gagnent tous les Etats de l'Amérique espagnole. Je suis heureux de constater que des républiques qui semblaient éloignées par leur passé de toute association des peuples pour la paix et qui ont surtout combattu l'arbitrage obligatoire, se sont ralliées à la Société et ont apporté à l'assemblée des déclarations officielles très rassurantes. Cette conversion est tout à l'honneur de la Société. Elle ouvre une ère de paix stable dans le Nouveau-Monde.

LES ÉVÉNEMENTS DE RUSSIE

Les relations commerciales entre la France et la Russie

Le ministère des affaires étrangères fait publier au *Journal officiel* la note suivante au sujet des « relations commerciales entre la France et la Russie » :

Il est rappelé qu'il n'existe en France aucune interdiction légale d'entrer en relations commerciales ou financières avec la Russie. Mais, par suite de la non-existence de rapports entre le gouvernement des Soviets et le gouvernement français, ce dernier doit décliner toute responsabilité à l'égard des transactions engagées par des commerçants ou des industriels qui agissent entièrement à leurs risques et périls.

Les marchandises en provenance ou à destination de la Russie sont soumises au régime de droit commun.

Les envois sur la Russie, toutefois, ne doivent comprendre ni armes ni munitions.

Les rapports commerciaux avec la Russie par la mer Noire restent soumis au contrôle des autorités navales alliées.

Les relations commerciales anglo-russes

Notre correspondant de Londres téléphone :

Une nouvelle entrevue va avoir lieu aujourd'hui entre sir Robert Horne, président du Board of Trade, et M. Krassine, chef de la délégation commerciale russe. L'attitude du gouvernement britannique n'a pas changé, et si des concessions ne sont pas faites d'un côté et de l'autre, on s'attend à une rupture des pourparlers.

Le journal bolcheviste *Daily Herald* continue à accuser le gouvernement d'avoir présenté une version tendancieuse des négociations. Il ajoute que le gouvernement britannique a prié la délégation russe de ne pas publier le projet britannique ou le projet russe pour empêcher qu'on puisse les comparer.

DANS LE PROCHE ORIENT

Réception du roi Constantin à Venise

On mande de Rome :

Selon l'*Epoca*, le roi Constantin a été reçu en gare de Venise par les hautes autorités civiles, militaires et maritimes.

Sous le hall de la gare, une compagnie de marins italiens rendait les honneurs.

Devant la gare, plusieurs compagnies de marins grecs formaient la haie.

Quand le roi est monté à bord du croiseur *Averof*, la batterie de Saint-Georges a tiré une salve réglementaire de 21 coups de canon.

M. Streit reste à Lucerne

On mande de Rome :

Dans certains milieux grecs, on assure que M. Streit n'a pas accompagné Constantin à Athènes. M. Gounaris, l'ayant prévenu que son nom figurait sur la liste des personnalités hostiles à l'Entente, l'a invité à rester à Lucerne.

L'état de siège à Smyrne

On mande de Smyrne :

A la suite de l'établissement de l'état de siège dans la ville de Smyrne, quelques citoyens américains qui se trouvaient à Smyrne auraient été molestés.

Démission du cabinet yougo-slave

On mande de Belgrade :

Le cabinet Vesnitch est démissionnaire.

Un nouveau cabinet sera formé d'ici peu. On compte environ une semaine, en raison de la nécessité de constituer un gouvernement qui permettra à la Constituante de commencer ses travaux.

On signale d'autre part que, contrairement à la décision prise par le parti Raditch, un certain nombre de députés de ce parti auraient l'intention de prendre part aux travaux de la Constituante.

[C'est le résultat des dernières élections, qui n'ont pas donné au gouvernement une majorité suffisante, qui a provoqué la chute de M. Vesnitch. Il semble que devant l'impossibilité dans laquelle se trouve la Yougo-Slavie d'avoir un gouvernement radical-centraliste — surtout devant l'opposition croate de M. Raditch et devant la menace communiste, — d'autres formules de gouvernement, non de séparatisme mais de fédération, soient à envisager. Si ce dernier principe triomphait, il apporterait des changements notables dans la politique extérieure du royaume, particulièrement dans la question des rapports bulgaro-yougo-slaves. Cette nouvelle orientation ne peut d'ailleurs profiter qu'à la pacification du Proche Orient.]

Un accord franco-roumain

On mande de Bucarest :

Les conversations poursuivies entre les délégués du ministère de la guerre français et le ministère de la guerre roumain viennent d'aboutir à un accord aux termes duquel la France livrera à la Roumanie un certain nombre d'avions et un important matériel d'aviation. En échange, la Roumanie permettra l'exportation en France d'une grande quantité de pétrole et de benzine.

La convention commerciale austro-roumaine

On mande de Bucarest :

La Roumanie a entamé des pourparlers en vue de modifier la convention commerciale récemment conclue avec l'Autriche. Dès à présent, le gouvernement a interdit l'entrée en Roumanie des articles de luxe de provenance autrichienne.

Dotation au roi du Montenegro

On mande de Belgrade :

Le conseil des ministres qui s'est tenu dans la matinée a décidé d'accorder un apanage annuel de 300,000 francs français au roi Nicolas, qui régna plus de cinquante années sur le Montenegro, et à la reine Mylena.

EN ALLEMAGNE

Le gouvernement allemand et l'incident de Cuxhaven

Une note officieuse fait connaître que le ministre des affaires étrangères allemand a remis au président du contrôle naval interallié une note d'excuses concernant les incidents de Cuxhaven.

Après avoir exprimé les regrets du gouvernement allemand, M. Simons fait remarquer que l'enquête a établi que le commandant de la forteresse ne pouvait être inculpé d'avoir permis et favorisé les excès commis contre les membres de la commission interalliée.

La note dit ensuite que ceux des officiers qui n'ont pas pris des mesures propres à empêcher les excès seront punis de même que les soldats coupables.

Une somme de 20,557 marks sera remise à la commission interalliée pour les uniformes détériorés des officiers de la commission interalliée.

La crise de l'alimentation et le bolchevisme devant le Reichstag

Le Reichstag a voté ou repoussé à la séance d'aujourd'hui une série de motions concernant le budget de l'alimentation. Une motion demandant des mesures sévères pour obliger les agriculteurs à livrer de plus grandes quantités de céréales panifiables a été repoussée, tandis qu'une autre motion interdisant la confection de la pâtisserie par les boulangers a été adoptée.

Une interpellation du parti conservateur sur les camps de prisonniers russes en Allemagne est venue ensuite en discussion.

Les conservateurs ont affirmé qu'une vaste propagande bolcheviste est faite dans les camps d'internement parce que le représentant soviétiste à Berlin, M. Victor Kopp, jouit de pouvoirs trop étendus et que ceux des prisonniers qui ne se rallient pas à ses idées sont maltraités.

Le député conservateur Henning prenant la parole a énuméré des cas où les commissaires russes des camps ont frappé et maltraité des prisonniers.

Il a déclaré ensuite que des commissaires allemands chargés de l'ordre des camps ne font rien pour empêcher cela.

Son discours a été constamment interrompu par les protestations des partis de gauche.

Le bruit a atteint son maximum lorsque M. Henning a déclaré que la gauche travaille avec les commissaires bolchevistes dans les camps de prisonniers pour préparer un coup d'Etat de gauche.

M. Worth a pris la parole pour réfuter les accusations du député Henning. Il a déclaré que les camps de prisonniers russes relèveront maintenant du ministère de la Reichswehr.

Un secrétaire d'Etat a réfuté également les déclarations du député conservateur. Il a déclaré en substance que des excès n'ont pas été commis dans les camps et que toute propagande, quelle qu'elle soit, est défendue par une ordonnance du gouvernement soviétiste lui-même.

Les tentatives des communistes allemands pour entrer en contact avec les prisonniers sont restées infructueuses.

Un député socialiste a clos les débats en déclarant que l'interpellation des conservateurs n'a été qu'une menace de la droite pour attaquer le gouvernement.

DANS LE LEVANT

Un corps de conseillers contrôleurs en Syrie

L'*Officiel* publie un décret créant un corps de conseillers contrôleurs chargés, sous l'autorité et la direction immédiate du haut-commissaire de la République, d'assurer l'exercice du mandat conféré au gouvernement français en Syrie et au Liban. Ces contrôleurs sont seuls qualifiés, avec les hauts-commissaires qui en recevraient d'autre part la délégation expresse du haut-commissaire sous la forme d'une lettre de service, pour exercer sur place, auprès des Etats ou provinces autonomes, l'action de la puissance mandataire, pour traiter avec ces Etats ou provinces toutes les questions qui n'auraient ou ne conserveraient pas un caractère exclusivement technique, dans le cas où elles entraînent l'engagement de dépenses non approuvées précédemment par le conseiller contrôleur.

Sauf délégation spéciale et temporaire du haut-commissariat en cas de force majeure, les conseillers contrôleurs ne peuvent faire appel aux forces militaires et navales françaises ou locales stationnées dans la circonscription où ils exercent leurs fonctions, ces forces demeurant à la disposition exclusive du haut-commissaire.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

GRANDE-BRETAGNE

Les désordres en Irlande

Notre correspondant de Londres téléphone :

M. Lloyd George a adressé hier la dépêche suivante au P. O'Flanagan, vice-président de la « République irlandaise » :

En réponse à votre télégramme du 13 décembre, le gouvernement de l'Irlande vous accordera les facilités pour voir M. Arthur Griffith et pour communiquer avec M. de Valera. Les moyens de communication ordinaires vous sont entièrement ouverts. J'espère sincèrement que grâce à la bonne volonté de tout le monde, le programme de ceux qui poursuivent leur but politique par la violence et l'intimidation finira par être abandonné et que le peuple irlandais reviendra librement aux méthodes constitutionnelles par lesquelles seules leurs aspirations légitimes peuvent être réalisées. J'espère avec vous de tout cœur que la saison de Noël apaisera les passions qui nourrissent une lutte odieuse et peu chrétienne et qu'elle ouvrira la voie aux discussions pacifiques avec les représentants élus du peuple irlandais en vue de dissiper les malentendus séculaires qui continuent à séparer les deux peuples dont l'union est nécessaire à l'un et à l'autre, ainsi qu'à la civilisation.

Un certain émoi a été produit en Irlande par la nouvelle qu'un prêtre assez âgé, le chanoine Magner, avait été tué hier d'un coup de feu. Son vicaire a télégraphié à l'évêque de Cork qu'il a été tué par un membre de la police officielle. Deux civils auraient été également tués. Le meurtrier a été arrêté.

Les membres du Labour Party irlandais ont décidé de cesser le boycottage du transport des troupes et munitions en Irlande. Cette grève politique partielle des cheminots irlandais a coûté environ 7 millions de livres. Le Labour Party britannique a décidé de réunir une conférence spéciale à Londres le 29 décembre pour étudier le rapport de la commission travailliste d'enquête en Irlande.

Les crédits pour l'armée

Notre correspondant de Londres téléphone :

Un long débat a eu lieu hier à la Chambre des communes sur les crédits supplémentaires de 40 millions de livres pour le ministère de la guerre. M. Churchill, M. Asquith, le général Townshend et M. Lloyd George ont pris part à ce débat. M. Asquith a proposé de réduire d'un million de livres le crédit demandé pour marquer que la Chambre blâmait les dépenses excessives faites en Perse et en Mésopotamie.

M. Lloyd George exposa que le gouvernement continue de réduire les effectifs britanniques en Orient. Après avoir réprimé l'insurrection arabe, il songe aujourd'hui à tenir, dans le plus bref délai, les engagements qu'il a pris dans cette région et à établir un Etat arabe sous un régime de mandat. Le premier ministre ajouta que la politique anglaise en Perse et en Turquie consiste à retirer le plus rapidement possible de ce pays les forces britanniques.

Le général Townshend prononça, à cette occasion, son premier discours à la Chambre. Il déclara qu'il soutenait le gouvernement. Suivant lui, il n'y a pas de raison stratégique valable pour maintenir un seule soldat anglais en Mésopotamie. Il suffirait d'occuper la province de Bassorah. Au cours de son discours, le défenseur de Kut déclara que, s'il avait ajouté aux 13,000 hommes de son armée, les 70,000 hommes dont venait de parler M. Churchill, la mer Noire ne l'aurait pas arrêté.

La motion de blâme de M. Asquith fut rejetée par 186 voix contre 82, et les crédits supplémentaires furent votés.

L'évacuation de la Perse

Notre correspondant de Londres téléphone :

On mande de Téhéran au *Daily Mail* que le gouvernement des Soviets de Moscou se déclare prêt à évacuer entièrement la Perse et à renoncer à tous les intérêts et à l'influence de la Russie dans ce pays, à condition que les troupes britanniques soient également retirées. Des négociations se poursuivent à Moscou entre les Soviets et l'envoyé spécial persan Mochaverul Mamalek.

ITALIE

Crise parlementaire ou gouvernementale ?

Un malaise politique règne depuis quelques jours dans le Parlement et menace de s'étendre au gouvernement lui-même. Le point de départ en est la démission du président de la Chambre à la suite d'une erreur de procédure parlementaire. Samedi dernier la Chambre avait voté par appel nominal sur la clôture de la discussion au sujet du prix du pain. Le président, d'après les chiffres fournis par les secrétaires, avait prononcé la clôture du débat contre les protestations des socialistes.

Le lendemain, ceux-ci faisaient rectifier les chiffres et annuler le vote de clôture. Mais le président de Nicola, jugeant sa responsabilité engagée donna sa démission et, malgré les instances répétées de la Chambre et du gouvernement, a refusé jusqu'ici de remonter au fauteuil.

Une commission parlementaire a enquêté sur l'incident et a conclu à une erreur de deux secrétaires dans le décompte des bulletins.

Entre temps, cependant, le bruit courait que M. Giolitti lui-même se retirerait si le président de la Chambre persistait dans sa résolution. Les adversaires de M. Giolitti et du ministère répandent ce bruit avec persistance et, ce qui leur donne un certain crédit, c'est que la Chambre elle-même est en disposition de n'accorder au gouvernement que trois douzièmes du budget au lieu des six douzièmes qu'il demande.

En remettant en cause les deux votes par appel nominal émis au cours de la séance de samedi, notamment celui concernant la clôture de la discussion sur l'augmentation du prix du pain, les socialistes ont évidemment voulu rendre délicate la position du gouvernement; mais les autres partis de la Chambre, par la bouche de leurs divers orateurs, ont fait savoir qu'ils ne voulaient point suivre les socialistes sur le terrain politique et qu'ils entendaient donner à la nomination de la commission d'enquête un caractère de pure mesure administrative et demeurer sur le terrain de la procédure parlementaire. Aussi croit-on généralement que cette crise, artificiellement grossie par intérêt de parti, se résorbera et ne touchera pas le ministère. Dans quelques groupes parlementaires on continue à parler de modifications partielles dans le cabinet.

Dans les couloirs du Sénat, M. Giolitti, interrogé par quelques sénateurs au sujet des bruits selon lesquels le gouvernement aurait retiré le projet de loi sur le prix du pain, a déclaré que ces bruits sont sans fondement.

La discussion, a-t-il dit, a été simplement ajournée pour permettre au Parlement d'approuver avant le 31 décembre les douzièmes provisoires. La discussion du projet de loi sur le prix du pain sera immédiatement reprise ensuite.

RÉPUBLIQUE TCHECO-SLOVAQUE

M. Stambouliski à Prague

On mande de Prague, 15 décembre :

M. Stambouliski a été reçu en longue audience, hier, par le président Masaryk. Il a eu ensuite un entretien avec le président du conseil et avec le général Husak, ministre de la défense nationale.

Le président du conseil bulgare va partir pour Varsovie où il restera deux jours. Son voyage en Pologne n'aurait pas, dit-on, de caractère politique. M. Stambouliski reviendra ensuite à Prague.

Notre correspondant particulier télégraphie à ce sujet :

Un membre de la délégation bulgare a déclaré à la rédaction du *Tchas* que M. Stambouliski est venu à Prague pour prier le président Masaryk, qu'il considère comme la plus haute autorité slave, de servir d'intermédiaire entre la Bulgarie et la Yougo-Slavie, pour préparer la constitution d'une fédération yougo-slave comprenant la Bulgarie.

Les communistes complices des bolchevistes

On mande de Prague, 15 décembre :

Le *Pravo Lidu*, organe socialiste démocrate, dans son éditorial du soir, rapporte qu'on a trouvé, lors de perquisitions chez les chefs communistes et dans les bureaux du parti, des documents démontrant que certains communistes sont à la solde du gouvernement des Soviets. Un vaste complot est dirigé par Moscou contre la Tchéco-Slovaquie, complot tendant à ravaler la République tchéco-slovaque au rang de simple colonie de la Russie soviétiste. Les documents trouvés fourniront les éléments d'un procès qui aura un grand retentissement, parce que, termine le *Pravo Lidu*, il dévoilera les méthodes sournoises d'offensive qu'emploient les bolchevistes contre les Etats paisibles de l'Europe centrale.

POLOGNE

La question lituanienne

On mande de Varsovie, 15 décembre :

Le *Kuryer Poranny* annonce l'arrivée à Varsovie de quatre représentants des principaux groupes parlementaires lituaniens, chargés de faire des ouvertures au gouvernement polonais au sujet d'un accord qui trancherait la question litigieuse de Wilna. Les dirigeants de Kowno seraient disposés à conclure une alliance fédérative avec la Pologne, à condition que Wilna devienne la capitale du nouvel Etat lituanien.

Dans ces conditions, la consultation populaire, suggérée par la Société des nations, et à laquelle les gouvernements de Varsovie et de Kowno ont déjà donné leur adhésion, deviendrait superflue.

AFRIQUE DU NORD

EN TUNISIE

L'exportation des huiles

Notre correspondant de Tunis télégraphie :

Un conflit s'est élevé entre les sections française et indigène de la conférence consultative, siégeant en séance plénière, au sujet de l'adoption d'une taxe d'exportation de 200 francs par quintal sur les huiles de la présente récolte. A la suite d'une intervention du président du syndicat métropolitain des fabricants de conserves de poisson, le gouvernement du protectorat consentit à ramener la taxe à 175 francs. Mais la section française, insistant sur le chiffre de 200 francs, le conseil supérieur du gouvernement réunit une commission d'arbitres qui, à une énorme majorité, fixa la taxe à 175 francs. A la suite de cette décision, le rapporteur général du budget de la section française a donné sa démission.

COLONIES ET PROTECTORATS

GUADELOUPE

L'élection sénatoriale

On télégraphie de Basse-Terre :

L'assemblée des délégations municipales et comités démocratiques de toutes les communes de la colonie, réunie à la mairie du chef-lieu, après avoir entendu les discours du maire de Basse-Terre et du député Candace et le compte rendu de mandat du sénateur Henry Bérenger, acclamé, à l'unanimité, la candidature du sénateur sortant.

A L'HOTEL DE VILLE

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE

M. Ernest Gay préside.

La réintégration des grévistes révoqués. — Comme suite au vote de mercredi dernier, en faveur de la réintégration des grévistes révoqués des diverses compagnies des services publics, M. Emile Desvaux et plusieurs de ses collègues de toutes opinions font adopter une résolution invitant le bureau de l'assemblée à faire, d'accord avec le préfet de la Seine, toutes démarches utiles auprès des pouvoirs publics, et notamment du président du conseil des ministres.

Vingt-cinq ans de mandat. — Sur le rapport du syndic, M. Aucoc, le Conseil décide d'offrir une médaille à M. Marquez, pour commémorer les vingt-cinq ans de mandat du vénéré doyen de l'assemblée départementale.

Les sociétés d'enseignement. — Une demande de M. Bachelet, tendant à porter de 90,000 francs à 135,000 francs le chiffre de la subvention aux sociétés d'enseignement de la banlieue, amène le rapporteur général du budget, M. François Latour, à réclamer de ses collègues une politique de stricte économie. La majoration n'en est pas moins votée, en raison des grands services que rendent les œuvres post-scolaires.

Les ordures ménagères. — L'enlèvement et le traitement des ordures ménagères dans la banlieue fonctionnent dans des conditions déplorables. C'est l'avis de M. Vendrin, que partagent, d'ailleurs, tous ses collègues. Mais le même problème n'est pas encore complètement résolu pour Paris. Il paraît donc préférable au directeur général des travaux, qui reconnaît, du reste, que la banlieue parisienne est dans une situation tout à fait indigne d'elle, que la ville de Paris ait mis au point la réorganisation de son propre service des ordures ménagères. Après quoi, il sera possible de voir sous quelle forme et dans quelles conditions les communes de la banlieue seront associées au régime de la capitale. Après une très longue discussion, l'assemblée adopte une proposition de M. Jean Martin, tendant à « engager les communes suburbaines à s'entendre avec la ville de Paris pour l'enlèvement et le traitement de leurs ordures ménagères ».

FEUILLETON DU Temps
DU 17 DECEMBRE 1920

L'édition musicale

Autour d'une réorchestration — La nouvelle version instrumentale de la suite de l'« Oiseau de feu », d'Igor Strawinsky

Après la révélation de l'*Oiseau de feu* par les ballets russes, en 1910, le nom d'Igor Strawinsky devint immédiatement populaire dans les milieux musicaux français. Cette courte partition, si délicatement chatoyante, avait, dès le premier soir, classé définitivement cet artiste de vingt-huit ans parmi les maîtres de l'école russe contemporaine. Son succès fut tel qu'il fallut en tirer pour les concerts symphoniques une « suite d'orchestre » réunissant ses pages caractéristiques, les mélomanes n'étant pas disposés à attendre le retour de l'essaim migrateur des danseurs slaves pour jouir de nouveau de cet enchantement musical.

Cette *Suite* comprenait l'*Introduction*, la description du *Jardin enchanté* et la *Danse de l'Oiseau de feu*; les *Supplications* de l'Oiseau capturé par Ivan; le *Jeu des princesses avec les pommes d'or*, devant le palais de Katscheï; la *Ronde des princesses* et la *Danse infernale* de tous les sujets de Katscheï. Elle connut partout le plus vif succès.

Aujourd'hui, on vient d'éditer une nouvelle version de cette *Suite*, version remaniée et réorchestrée. Que signifie ce « ravalement » imprévu d'une façade aussi neuve? La première orchestration était-elle défectueuse? Assurément non. Mais deux arguments terriblement « actuels » ont poussé l'auteur à exécuter ce travail inattendu.

La première version de l'*Oiseau de feu* était écrite selon les traditions gourmandes et boulimiques de 1910. Elle mobilisait une centaine d'exécutants. Strawinsky exigeait quatre flûtes, trois hautbois et le cor anglais, trois clarinettes et une clarinette-basse, trois bassons et le contrebasson, huit pupitres de « batterie » avec celesta, xylophone ou glockenspiel, trois harpes et un piano, en dehors de la composition habituelle de l'orchestre moderne. Cela permettait, évidemment, d'obtenir des effets délicieux, mais le facteur économique, bien que non compris dans cette riche instrumentation, se mit à jouer avec tant de force et d'expression qu'il fallut bien écouter sa mélodie persuasive!...

Trois harpes! Un piano! Chaque pupitre des « vents » traité en quatuor!... De tels appétits, en 1920, vous feraient promptement doter d'un conseil judiciaire. La musique, art immatériel par excellence, est, hélas! soumise plus cruellement que tous les autres arts à l'esclavage des plus prosaïques contingences. Elle est asservie aux exigences de sa « main-d'œuvre » aussi étroitement que l'architecture peut l'être aux moindres caprices de la corporation du bâtiment. La musique symphonique est entrée dans une période industrielle. L'orchestre moderne est une usine où des ouvriers spécialistes travaillent à l'heure ou aux pièces. Lorsque Couperin intitulait une de ses pièces de clavecin : *le Forgeron harmonieux*, il ne se doutait pas qu'il nous donnait, par anticipation, une définition synthétique et symbolique de l'artisan d'orchestre du vingtième siècle. C'est bien une forge, en effet, que le grand orchestre d'aujourd'hui, un vaste atelier de machines-outils où l'on applique aux ouvriers des réglementations étroites et minutieuses comme à des puddleurs, des fondeurs ou des lamineurs. Tout y est prévu, le minutage rigoureux de l'effort artistique, le coefficient d'énergie à dépenser, le tarif du limage d'un arpège ou du polissage d'un trille.

La nécessité, parfaitement reconnue, de défendre l'instrumentiste contre certaines exploitations éhontées, a conduit son conseil de tutelle à l'assimiler à un travailleur manuel pour faire respecter plus commodément ses droits et mesurer plus facilement son labeur. Cette conception, fort défendable dans son principe, a fini par aboutir à des résultats absurdes. Elle en est arrivée à menacer directemnt les intérêts les plus respectables de l'art. L'évolution économique de l'usine orchestrale s'accomplit dans un sens exactement opposé à celui de l'évolution esthétique des créateurs.

La musique moderne tend vers la complexité polyphonique et la division de plus en plus ténue de la matière sonore. L'harmonie a passé progressivement de l'état solide à l'état liquide, et de l'état liquide à l'état g